

3, rue de Pondichéry - 75732 Paris Cedex 15 - Tél. 01 42 60 36 78 -

Attestation de parution

Dossier n°934088
Référence client : COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Le 26/01/2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Support de publication

| | |
|---------------------|--|
| Journal | La Semaine de l'Ile-de-France |
| Date de publication | 08/02/2022 |
| Département | Journal habilité dans les départements : 78 et 91 |

Texte de l'annonce

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SAINT QUENTIN EN YVELINES

Enquête publique relative au déclassement
par anticipation des parcelles cadastrées section AC n°97 P, AC n°98 P, AC n° 149 P, AC n°150 P, AC n°203
et d'une partie des volumes de la parcelle cadastrée section AC n°32, situées à Montigny-le-Bretonneux

Le Président de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné par arrêté du 20
janvier 2022 l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement par anticipation des parcelles
cadastrées section AC n°97 P, AC n°98 P, AC n° 149 P, AC n°150 P, AC n°203 et d'une partie des volumes
de la parcelle cadastrée section AC n°32, situées à Montigny-le-Bretonneux et appartenant à Saint-Quentin-
en-Yvelines.

Monsieur Michel GENESCO, a été choisi en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et en mairie de Montigny-le-
Bretonneux du lundi 7 février 2022 à 9h au lundi 21 février 2022 à 17h.



Votre attestation certifiée disponible sur : Actulegales.fr

<https://digitalisation.actulegales.fr/#/aeFsmfp71>

Attestation disponible pendant 6 semaines.

Société des Editions de Presse
Affiches Parisiennes
3, rue de Pondichéry - 75015 Paris
RCS Paris 572 227 593
Tél. 01.42.60.36.78

le siège social est à PARIS (1^{er} arrondissement), 19 rue du Louvre, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat Maître Jeannet NOUVEAU-REVENU, membre de la SCP BILLON-BUSSY-RENAULD et Associés, Avocat au Barreau de VERSAILLES.

MISE A PRIX: 100.000 Euros

(Cent mille euros)

(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à la somme de 10.000 euros en un chèque de banque libellé à l'ordre du Bâtonnier Séquestre.

NOTA: On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de VERSAILLES.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser:

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5 place André Mignot, où il a été déposé sous la Référence Greffe 20/00045.

- ou au cabinet de Maître Jeannet NOUVEAU-REVENU, Avocat au Barreau de VERSAILLES, membre de la SCP BILLON-BUSSY-RENAULD et Associés, demeurant 41 avenue de Paris, 78000 VERSAILLES - Tél: 01 39 50 02 60.

Sur les lieux pour visiter le Jeudi 17 mars 2022 de 11 heures à 13 heures et le Lundi 21 mars 2022 de 11 heures à 13 heures.

Fait et rédigé à VERSAILLES (78), le 24 janvier 2022.

Signé:

Maître Jeannet NOUVEAU-REVENU.
I.S.O. ADJ1728

Cabinet de Maître Margaret BENITAH, Avocat à la Cour, 32 avenue de Saint Cloud - 78000 VERSAILLES

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT

au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'expiration du temps réglementaire

Au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78000) - au Palais de Justice - 5, Place André Mignot

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 23 MARS 2022 À 9 H 30

AU-DELA DE CETTE DATE TOUT AMATEUR RESTANT INTERESSE AURA 10 JOURS EXPIRANT LE LUNDI 4 AVRIL 2022 POUR PORTER UNE SURENCHERE DE 10 % DU PRIX ATTEINT

UN PAVILLON (occupé)

De 5 pièces principales (97,25 m²)

Un garage - Jardin avec pool-house - Bassin Piscine

A MEZIERES-SUR-SEINE (78970)

1 allée des Vergers

A LA REQUETE DU: FONDS COMMUN DE TITRISATION QUERCUS, ayant pour société de gestion, la société EQUITIS GESTION, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le N° B 431 252 121, dont le siège social est à Paris (75017), 6 place de la République Dominicaine, et représenté par la société MCS ET ASSOCIES, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° B 334 537 206, ayant son siège social à PARIS (75020) - 256 Bis rue des Pyrénées, agissant en qualité de recouvreur, poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Venant aux droits du CREDIT COOPERATIF, société coopérative anonyme de banque Populaire à capital variable, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 349 974 931, ayant son siège social 12 boulevard Pesaro, CS 10002, 92024 NANTERRE.

En vertu d'un bordereau de créance en date du 22 décembre 2020 soumis aux dispositions du code monétaire et financier.

Ayant pour Avocat constitué Maître Margaret BENITAH, Avocat au Barreau de VERSAILLES.

Il sera procédé après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la date sus-indiquée, au Tribunal Judiciaire de Versailles, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens et droits immobiliers dont la désignation suit:

Sur la Commune de MEZIERES-SUR-SEINE (78970) 1 allée des Vergers, UNE MAISON À USAGE D'HABITATION, comprenant

- au rez-de-chaussée: entrée ouverte sur salon, salle à manger, cuisine américaine, WC,

- à l'étage: quatre chambres dont une à finir d'aménager, salle de bains

JARDIN avec PISCINE et POOL-HOUSE

Cadastré section E n° 540, lieudit «rue des Gravois» pour une contenance de 06a 40ca.

Formant le lot N° 1 du lotissement dénommé «LE BAS DE MEZIERES» autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de Mézières-sur-Seine du 25 août 1997 N° 78.402.97.M.3001, dont l'ensemble des pièces constitutives a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Philippe RAVE, Notaire à BEAUMONT-SUR-OISE (95), suivant acte reçu le 2 février 1998, publié au Bureau des Hypothèques compétent le 30 mars 1998, volume 1998 P n° 1572

Lesdits biens plus amplement décrits dans un procès-verbal de description établi le 29 octobre 2020

MISE à PRIX: 140.000 €

Outre les charges, clauses et conditions résultant du cahier des conditions de vente.

NOTA: Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de VERSAILLES.

Se munir de documents justifiant l'état civil et le régime matrimonial, le cas échéant. Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à 14.000 € en un chèque de banque libellé à l'ordre du BÂTONNIER SEQUESTRE, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat

Fait et rédigé à VERSAILLES, le 31 Janvier 2022 par M^e Margaret BENITAH Avocat

S'adresser pour les renseignements: 1°) Au Cabinet de Maître Margaret BENITAH, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, 32 avenue de Saint Cloud à VERSAILLES - 78000 - Tél. 01.30.21.95.48 / 01.88.60.37.37. 2°) Au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

VISITES SUR PLACE AVEC Maître Raphaële GAS, Huissier de justice à VERSAILLES: LE LUNDI 14 MARS 2022 DE 9H30 A 11H30 ET LE MARDI 15 MARS 2022 DE 14H A 16H

I.S.O. ADJ1887

Abonnez-vous
à
La Semaine
de
l'Île-de-France

Avis

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Enquête publique relative au déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section AC n°97 P, AC n°98 P, AC n°149 P, AC n°150 P, AC n°203 et d'une partie des volumes de la parcelle cadastrée section AC n°32, situées à Montigny-le-Bretonneux

Le Président de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné par arrêté du 20 janvier 2022 l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section AC n° 97 P, AC n° 98 P, AC n° 149 P, AC n° 150 P, AC n° 203 et d'une partie des volumes de la parcelle cadastrée section AC n° 32, situées à Montigny-le-Bretonneux et appartenant à Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. Michel GENESCO a été choisi en qualité de Commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et en mairie de Montigny-le-Bretonneux du lundi 7 février 2022 à 9 h 00 au lundi 21 février 2022 à 17 h 00.

I.S.O. A22019303

HOYOUROU Brika, né le 1^{er} janvier 1952 à DIABOUO GAGNOA (COTE D'IVOIRE) a été condamné par le Tribunal Correctionnel de CHARTRES le 22 octobre 2018 aux peines principales de:

- emprisonnement de vingt-quatre mois (24 mois) dont douze mois (12 mois) avec sursis,

- dix mille euros (10.000 €) d'amende dont cinq mille euros (5.000 €) avec sursis,

Ainsi qu'il la peine complémentaire de:

- interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, administrer, gérer ou contrôler une entreprise ou une société pour une durée de QUINZE ANS (15 ans),

Et à la publication de ces peines à ses frais.

I.S.O. A22025600

Suivant testament olographe en date du 1^{er} septembre 2004, Mme Michelle Lucienne LEGENDRE, en son vivant retraitée, demeurant à Chatou (78400), 7, square Claude-Debussy, EHPAD Korian, née à Toury (28310), le 11 juillet 1933, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à Poissy (78300) (France) le 15 septembre 2021;

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par M^e Chloé WIS-SOCQ, Notaire titulaire d'un Office Notarial sis à Toury (Eure-et-Loir), 4, rue de l'Abbaye Saint-Denis, le 20 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession: M^e Leslie TOQUIN, Notaire au 54, avenue du Maréchal-Foch, BP 41, 78401 Chatou Cedex, référence CRPCEN: 78031, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de grande instance de Versailles de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

A.V. 2009400

Gérances Fin de gérances

Suivant acte SSP du 1^{er}/9/2021, M. MARQUES Alexandre demeurant 17 bis, rue Jean-Allemane, 95870 Bezons,

A confié en location-gérance à:

NKM TAXIS, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social 5, route de Rambouillet, 78610 Saint-Léger-en-Yvelines, 890 410 061 RCS de Versailles, UN FONDS DE COMMERCE DE: TAXI, sis et exploité commune de Bougival, 78380 Bougival du 1^{er}/9/2021 au 31/8/2023.
I.S.O. A22029804

Suivant acte SSP du 27/1/2022, M. GONCALVES Charly demeurant 6, chemin Desvallières, Bât 3, 92410 Ville-d'Avray, a confié en location-gérance à M. IDRISSI Mourad demeurant 2, rue Jehan-Alain, 78230 Le Pecq, UN FONDS DE COMMERCE DE: LICENCE DE STATIONNEMENT POUR TAXI A VELIZY-VILLACOUBLAY RESULTANT D'UNE AUTORISATION N°51 sis et exploité 78140 Vélizy-Villacoublay par tacite reconduction.

I.S.O. A22030768

Oppositions

Suivant acte notarié en date du 4/1/2022, enregistré par le Service Départemental de l'Enregistrement de Paris Saint-Lazare le 26/1/2022, dossier 2022 00003696, référence 7564P61 2022 N 00547,

La S.A.S. LA DEFENSE AUTOMOBILES DISTRIBUTION, capital: 2.650.000 €, siège: 155, avenue Georges-Clémenceau, 92000 Nanterre, 518 811 187 RCS Nanterre,

A cédé:

A la S.A.S. RESIDENZIA, capital: 200.000 €, siège: 2, rue Bellini, 92800 Puteaux, 892 186 917 RCS Nanterre,

UN FONDS DE COMMERCE DE CONCESSION AUTOMOBILE DE MARQUE MASERATI, VENTE DE TOUS VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION, REPARATION, exploité 67, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet, moyennant le prix de 195.846 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2022.

Les oppositions seront reçues, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception, dans les dix jours de la publicité légale, à l'adresse du fonds situé 67, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet, pour validité, et chez RESIDENZIA, 2, rue Bellini, 92800 Puteaux, pour correspondance.

I.S.O. A22027419

Suivant acte SSP du 11/1/2022 au Chesnay, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de Versailles (78), le 31/1/2022, dossier: 2022 00002924, référence: 7804P61 2022 A 00408, la Société «CYCLO PIERROT», E.U.R.L. au capital de 1.000 €, siège social: 1, rue Pierre-Genouville, Le Chesnay, 78150 Le Chesnay-Rocquencourt, 818 457 699 RCS Versailles, a vendu à la Société «CYCLO PIERROT FRANCE», S.A.S. au capital de 3.000 €, siège social: 20, rue Pierre-Cornelle, 78150 Le Chesnay-Rocquencourt, 308 591 332 RCS Versailles, LE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL DE DEPANNAGE ET REPARATION DE VELOS sis et exploité 1, rue Pierre-Genouville, 78150 Le Chesnay. Prix principal: 43.000 €. Date d'entrée en jouissance le 11/1/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du Séquestre, Hôtel du Barry, 21, avenue de Paris, 78000 Versailles, pour la correspondance, et au fonds cédé pour la validité.

I.S.O. A22029562

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000000114-01 (Réf : MONTIGNY LE BRETONNEUX) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Édition : Le Parisien
- Date de parution : 08 février 2022
- Département : 78 Yvelines
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le mardi 25 janvier 2022

LES ECHOS LE PARISIEN ANNONCES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
~~Tél : 01 47 33 60 00~~
S.A.S.U. au capital de 150 000 €
RCS Paris 9 799 256 185
TVA FR 56 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Nos conditions générales de vente sont disponibles et consultables sur notre site <https://annonces.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité.

Les Echos
Le Parisien
ANNONCES

Enquête publique

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT QUENTIN EN YVELINES

**Enquête publique relative au déclassement
par anticipation des parcelles cadastrées
section AC n97 P, AC n98 P, AC n 149 P,
AC n150 P, AC n203 et d'une partie des
volumes de la parcelle cadastrée section
AC n32, situées à
Montigny-le-Bretonneux**

Le Président de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné par arrêté du 20 janvier 2022 l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section AC n97 P, AC n98 P, AC n 149 P, AC n150 P, AC n203 et d'une partie des volumes de la parcelle cadastrée section AC n32, situées à Montigny-le-Bretonneux et appartenant à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Monsieur Michel GENESCO, a été choisi en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête se déroulera à l'hôtel
d'agglomération de Saint-Quentin-en-
Yvelines et en mairie de Montigny-le-
Bretonneux du lundi 7 février 2022 à 9h au
lundi 21 février 2022 à 17h.**